

**Allocution de Mme Monika Maire-Hefti**

Conseillère d'Etat

Cheffe du Département de l'éducation et de la famille

à l'occasion du

**DIES ACADEMICUS 2013**

***Lorsque la connaissance rayonne***

Samedi 2 novembre 2013

Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

Monsieur le président du Conseil de l'Université,

Madame la rectrice,

Madame la vice-rectrice,

Monsieur le vice-recteur,

Monsieur l'ambassadeur,

Madame et Messieurs les députés aux chambres fédérales,

Mesdames et Messieurs les professeurs,

Madame et Messieurs les docteurs honoris causa,

Mesdames, Messieurs,

Une fois par année, la communauté universitaire se rassemble pour célébrer le "DIES". C'est une journée à la fois solennelle et festive. C'est une journée faite de rites. Des rites parmi lesquels, nous sommes-nous laissé dire, l'allocution du Conseil d'Etat constitue un moment attendu, pour ne pas dire guetté, voire surveillé.

En temps normal, notre première intervention au "dies" aurait donc été un exercice délicat. Mais comme d'autres avant nous, nous nous y serions prêtée, en nous livrant à l'exercice attendu et convenu, en deux temps:

- D'abord, disserter un moment sur le titre donné par l'Université à son dies: "lorsque la connaissance rayonne".
- Ensuite dire le soutien du pouvoir politique à l'Université.

Mesdames, Messieurs,

Nous ne sommes pas, aujourd'hui, 'en temps normal'. L'Université est depuis plusieurs mois au centre de l'intérêt des médias, du public et du monde politique.

Dans la presse, dans les conversations privées, sur les réseaux sociaux, dans les cercles politiques, les 'affaires' sont largement connues, discutées et bien évidemment commentées. Nous savons qu'à l'intérieur de l'Université, l'inquiétude est réelle. Nous savons aussi qu'enseignants et chercheurs, toutes et tous s'efforcent de mener leurs activités de recherche et d'enseignement 'comme si de rien n'était', par respect pour leurs étudiantes et leurs étudiants et par souci du renom de l'Université. Pour cela nous adressons à toute la communauté universitaire notre très sincère reconnaissance.

Mesdames, Messieurs,

Nous devons saisir ce moment pour réfléchir ensemble, afin de prendre un peu de distance, de sortir de l'immédiat et de l'émotion.

Nous avons longtemps hésité à utiliser, aujourd'hui, le mot « crise » pour qualifier la situation à l'Université. S'il s'agissait de dire, en parlant de crise, que l'Université est dans une situation dramatique et catastrophique, que plus rien ne va, nous renoncerions clairement à utiliser ce mot. Mais il est parmi vous suffisamment de personnes qui savent que le mot « *crise* » n'a pas forcément une couleur négative. Jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle au moins, le mot fait partie du jargon médical.

Une crise, c'est un changement violent qui arrive dans l'évolution d'une maladie, que cela débouche sur la guérison ou non. C'est de là que vient l'expression de « crise heureuse ». Une crise, c'est donc un moment décisif dans l'évolution d'une maladie et, de manière imagée, dans une histoire, dans un récit ou dans une vie ! Si vous êtes d'accord avec nous de donner ce sens au mot de crise, alors, oui, on peut parler de « crise ».

L'Université est à un moment décisif de son histoire, un moment dont l'issue peut être heureuse. Cette histoire, ce n'est bien évidemment pas celle de l'Université en tant que telle. Nous avons fêté son centenaire il y a peu, et à cet âge respectable, l'on ne connaît plus vraiment de crise.

C'est de l'autonomie de l'Université que nous voulons parler. C'est à cela que nous devons réfléchir, si nous voulons prendre un peu de distance par rapport à l'immédiat et à l'émotion. Cette distance, nous devons la prendre : nous devons faire abstraction des personnes, pour en revenir aux institutions.

Cela fait exactement dix ans, le 15 octobre 2003, que la Loi sur l'Université est entrée en vigueur. Cette loi confère à l'Université une certaine autonomie – nous reviendrons sur le terme « certaine ».

Neuchâtel était alors le premier ou l'un des premiers cantons en Suisse à emprunter un chemin que d'autres ont pris depuis. Mais être précurseur est une situation dangereuse : l'on ne peut pas tirer parti des erreurs commises par les autres.

La loi a conféré à l'Université l'autonomie, la liberté et la réactivité qui lui ont permis de se réorganiser pour trouver sa place dans un paysage où les hautes écoles sont toujours plus comparées, mises en concurrence et obligées de convaincre les talents, qu'il s'agisse du corps professoral ou des étudiantes et étudiants.

Mais, *et nous le disons pour la première fois publiquement*, l'on s'est arrêté à mi-chemin. C'est une autonomie incomplète, insuffisante, que l'on a donnée à l'Université.

Pour dire les choses clairement : les rôles respectifs, les droits et devoirs des diverses autorités n'ont pas été définis de manière suffisamment claire.

Entre le Grand Conseil, le Conseil d'Etat, le Conseil de l'Université, le rectorat et le Sénat, les responsabilités, les lignes de gouvernance, ne sont pas univoques. Qui est responsable de quoi ? Qui rend compte à qui ?

La loi de 2003 ne répond qu'imparfaitement à ces questions. C'est, très exactement, cela que révèle la crise que vit actuellement notre Université.

Mesdames, Messieurs,

Le nouveau Conseil d'Etat n'entend pas attendre que la situation se règle d'elle-même ou devant les tribunaux. Il a pris, et prendra encore, les décisions que les cas particuliers exigent. Mais il entend aussi, et surtout, doter l'Université de nouveaux outils institutionnels, qui contribueront à éviter que ne se répète pareille situation.

C'est dans un dialogue constructif que nous entendons poursuivre notre collaboration, que nous entendons endosser nos responsabilités respectives. Nous devons, à l'aube de cette nouvelle législature, nous apprivoiser, créer des relations de confiance et cela prend du temps, mais ce temps nous devons le prendre pour construire sur des bases solides et dans la durée !

C'est pour cette raison aussi que l'adoption du mandat d'objectifs de l'Université a pris du retard.

Le nouveau Conseil d'Etat entend examiner ce programme de législature académique de manière approfondie. Il entend le faire AVEC l'Université, par son rectorat.

Mais, et cela est nouveau, il entend le faire aussi avec le Conseil de l'Université, conseil qui vient d'être renouvelé. C'est pour nous l'occasion de remercier publiquement les membres de l'ancien conseil et en particulier son président Dick Marty, de leur engagement durant une période quelque peu agitée !

A l'avenir, il faudra que le Conseil assume des responsabilités semblables à ce qui existe dans les autres entités autonomisées. Ce Conseil sera appelé toujours plus à agir comme un réel Conseil d'administration, qui doit être l'interlocuteur de l'Etat pour la conduite de l'Université. C'est pour cela que nous entendons réviser la Loi sur l'Université. Y apporter les modifications nécessaires afin d'assurer à notre Université un avenir prospère, un avenir où elle occupe la place qui doit être la sienne. Un avenir où la rigueur académique et les valeurs sociétales s'écrivent à nouveau en majuscule !

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes convaincue que la crise peut être heureuse...

Le Conseil d'Etat a la ferme volonté d'accompagner l'Université dans la mise en place d'une véritable gouvernance. Nous aurons besoin, pour cela, de votre appui, de l'appui et de la confiance de la communauté universitaire.

D'abord, pour le mandat d'objectifs de l'Université : plus encore que par le passé, nous devons tenir compte de la situation financière délicate de notre canton, des conséquences d'une libre-circulation toujours plus forte des étudiantes et des étudiants, de la concurrence entre les hautes écoles, entre *toutes* les hautes écoles : pas seulement entre universités, mais aussi entre universités et hautes écoles spécialisées.

Nous attendons de la communauté universitaire qu'elle ait le courage de réfléchir avec nous à ces questions sans tabou. Car dans le cas contraire, d'autres le feront à votre, à notre place. Ils le feront à l'emporte-pièce, sur le mode du scandale.

Ne laissons pas les médias, et ceux qui les renseignent avec des intentions douteuses, jouer un rôle qu'ils n'ont pas à jouer dans la politique universitaire !

En même temps, nous attendons de la communauté universitaire qu'elle voie de manière constructive la perspective d'une redéfinition institutionnelle, d'une nouvelle gouvernance.

Le Conseil d'Etat, de son côté, s'engagera avec fermeté en faveur, au profit de l'Université. Il le fera avec la devise nouvelle qui est la sienne : "Ouverture-Clarté-Fermeté".

Dans ce contexte, nous savons que nous pouvons compter sur l'engagement des autorités universitaires en place, du Conseil de l'Université et du rectorat.

C'est avec ces autorités que nous entendons travailler en toute confiance et en réel partenariat pour relever les importants défis qui sont devant nous.

Malgré des circonstances particulièrement difficiles au plan financier, le Conseil d'Etat tient à ce que l'Université de Neuchâtel conserve la place qu'elle mérite. C'est pourquoi, alors que d'autres entités autonomisées (dans la santé par exemple) voient leur enveloppe financière 2014 diminuée de plusieurs millions par rapport à celle de 2013, nous proposons au Grand Conseil d'octroyer une légère augmentation à celle de l'Université. Ainsi la part de financement cantonal qui est pour l'année en cours de 46,5 millions passera en 2014 à 46,9 millions, soit une augmentation de 0,6% !

Certes, cette augmentation n'est pas à la hauteur des espoirs manifestés par le rectorat dans son plan d'intentions. Il est évident que ce cadre financier nécessitera de faire des choix quant aux développements à venir... Mais en comparaison des véritables coupes et des efforts considérables d'économies imposés dans plusieurs domaines par l'Etat, nous pouvons affirmer que nous défendons ainsi, dans un contexte de rigueur financière, la place de l'Université au sein de l'espace de formation neuchâtelois et inter-cantonal.

Mesdames, Messieurs,

C'est à ce prix que nous pourrons, je le souhaite de tout cœur, l'an prochain, réfléchir avec vous, devant vous, sereinement au thème que l'Université a choisi pour son "dies" d'aujourd'hui – 'lorsque la connaissance rayonne'.

Cela signifiera que l'Université aura su revenir entièrement à sa raison d'être : l'enseignement et la recherche et contribuer ainsi dans le sens noble du terme à la création de richesses intellectuelles et matérielles pour notre canton.

Nous avons de quoi être fière : le canton de Neuchâtel doit être le plus petit Etat au monde à disposer d'une telle densité de hautes écoles, avec une Université, des filières HES, une HEP et désormais, avec Microcity, Neuchâtel abrite encore une partie de l'EPFL...portons du soin à ces institutions qui dispensent des formations de haute valeur ajoutée aux talents de demain.

La richesse intellectuelle, le savoir confère un pouvoir mais ce pouvoir doit être exercé avec responsabilité c'est alors que rayonnera la connaissance !

Vous me permettrez une conclusion empruntée à l'une des figures les plus importantes du 20<sup>e</sup> siècle, à l'un des pères de la construction européenne – à Jean Monnet, qui dans ses Mémoires commente ainsi les mesures prises pour sortir de la crise de 1929:

"Comme toujours, la sagesse et les réformes n'intervinrent qu'au terme de grandes difficultés. Des mesures si simples, prises plus tôt, eussent-elles évité la grande crise? Poser cette question, c'est ignorer que les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ne voient la nécessité que dans la crise."

Nous vous remercions de votre attention.